

POUR LA CÔTE D'IVOIRE



**Souveraine
dans une
Afrique
libre!**

**Le bureau de séance
de l'assemblée
générale constitutive**

« Pour la Côte d'Ivoire »

BP Abidjan

Côte d'Ivoire

Procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive de « Pour la Côte d'Ivoire »

Le 22/11/2019 à 14 heures, les fondateurs de « Pour la Côte d'Ivoire » se sont réunis en assemblée générale constitutive à Anono-village au domicile familial de Monsieur Jean-Jacques Béchio président fondateur de « pour la Côte d'Ivoire » décédé le 12/02/2018.

Sont présents :

Eugénie Kakou, Athanase Adou, Jean-Claude Basson, Denery Yapi Adou, Luc Adou, et Viviane Petey, au domicile Béchio Anono Village -Cocody

« Eugénie déclare vivre à la “Riviera-Faya“ commune de Cocody »,
« Athanase déclare vivre au “groupement foncier” commune de Yopougon »,
« Jean-Claude déclare vivre aux “toits-rouges” commune de Yopougon »,
« Denery déclare vivre aux “ Rosiers programme 1” commune de Grand-Bassam »,
« Luc déclare vivre à “ Koumassi terminus 05 ” commune de Koumassi»,
« Viviane déclare vivre à “ Marcory Sainte Thérèse“ commune de Marcory ».

L’assemblée générale désigne Denery YAPI ADOU en qualité de président de séance et Jean-Claude BASSON en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts et règlement intérieur du mouvement et l’état des actes passés pour le compte de la force politique en formation.

Puis il rappelle que l’assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l’ordre du jour suivant :

- Présentation du projet de constitution du mouvement ;
- Présentation du projet de statuts et règlement intérieur ;
- Adoption des statuts et du règlement intérieur ;
- Désignation des premiers membres du Bureau exécutif
- Reprise des actes passés pour le compte du mouvement en formation
- Pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Enfin, le président expose les motifs du projet initial de création du mouvement et commente le projet de statuts.

Il ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre tous les membres de l'assemblée.

« l'essentiel des débats ont statué sur les rôles et fonctions des uns et des autres, ainsi que de ne pas désigner pour le moment un président du mouvement en remplacement de SEM Jean-Jacques Béchio décédé».

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes.

1 – Délibération : L'assemblée générale adopte les statuts, puis le règlement intérieur dont les projets lui a été soumis.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Les membres du Bureau sont nommés par l'assemblée générale constitutive.

2 -Délibération : L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du bureau exécutif;

- **SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL** :Denery YAPI ADOU, de nationalité Ivoirienne, Chef d'entreprise.

- **SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL ADJOINT - Présidente de l'Union des Femmes pour la Côte d'Ivoire**: Eugénie KAKOU, de nationalité Ivoirienne, Commerçante.

- **SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL ADJOINT chargé de la mobilisation**: Luc ADOU, de nationalité Ivoirienne, Informaticien.

- **SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL ADJOINT chargé de la doctrine et des relations avec les partis, mouvements et organisations de la société civile:** Athanase ADOU, de nationalité Ivoirienne, Ingénieur à la retraite.
- **SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL ADJOINT – Président de l’Union des Jeunes pour la Côte d’Ivoire:** Jean-Claude BASSON, de nationalité Ivoirienne Responsable commercial.
- **TRÉSORIÈRE GÉNÉRALE:** Viviane PETEY, de nationalité Ivoirienne Commerçante.

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de l’assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l’exercice clos le « 31/12/2021».

Les membres du secrétariat ainsi désignés acceptent leurs fonctions.

Fait à Abidjan le 22 novembre 2019.

Pour le compte de l’assemblée générale constitutive

Le président de séance

